

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

9 avril 2025 | 17h30 – 19h30 au Forum – Balaruc le Vieux

Liste de présence

COLLEGE	Etablissement / structure	Représentant	Présent/ Représenté/Excusé / Absent	Procuration à
Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Monsieur Sébastien DENAJA	A	
	Conseil Départemental Hérault	Madame Véronique CALUEBA	E	
	Mairie de Balaruc les Bains	Monsieur Angel FERNANDEZ	A	
	Mairie de Balaruc le Vieux	Monsieur Marcel BOSC	P	
	Mairie de Bouzigues	Monsieur Cédric RAJA	R	M. SABATIER
	Mairie de Frontignan	Monsieur Olivier LAURENT	P	
	Mairie de Gigan	Monsieur Jacques BERGE	P	
	Mairie de Loupian	Monsieur Alain VIDAL	E	
	Mairie de Marseillan	Monsieur Walter BIGNON	A	
	Mairie de Mèze	Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT	P	
	Mairie de Montagnac	Monsieur Rémi BARTHES	A	
	Mairie de Montbazin	Monsieur Aurélien DALOZ	E	
	Mairie de Pinet	Monsieur Nicolas ISERN	A	
	Mairie de Poussan	Monsieur Sylvain BARONE	A	
	Mairie de Sète	Monsieur Vincent SABATIER	P	
	Mairie de Villeveyrac	Monsieur Michel GARCIA	P	
	Syndicat mixte du bassin de Thau	Madame Maryalis CARMEL	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur François COMMEINHES	R	M. GARCIA
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Max SAVY	A	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Josian RIBES	P	
	Sète Agglopôle Méditerranée	Monsieur Thierry BAEZA	R	M. DALBIGOT
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Madame Gwendoline CHAUDOIR	R	M. GARCIA
	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Monsieur Laurent DURBAN	A	
	Syndicat du Bassin du Lez	Monsieur Jérôme MOYNIER	P	
	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	Monsieur Georges NIDECKER	P	
	Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	Monsieur Gérard NAUDIN	A	
	Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois	Monsieur Serge PESCE	A	
	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	Monsieur Christophe MORGO	E	

Usagers	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Occitanie	Monsieur Emmanuel BASSINET	A	
	Prud'homme de Thau-Ingril	Monsieur Jean-Marie RICARD	A	
	Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	Monsieur Fabrice GRILLON	E	
		Monsieur Patrice LAFONT	E	
	France Nature Environnement	Monsieur Eric VINDIMIAN	P	
	Association ADENA	Madame Julie BERTRAND	P	
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Monsieur Christophe FERNIQUE	E	
	Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Madame Julie CATHERINOT	A	
	La coopération agricole Occitanie	Monsieur Jean Yves ROUILLE	P	
	Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	Madame Pauline CONSTANTIN	A	
	Fédération des Industries Nautiques	Monsieur Thierry LESIEUR	P	
	Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer Occitanie	Monsieur Christian GUIRAUD	E	
	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau	Monsieur Michel BOIVIN	P	
	Conservatoire des Espaces Naturels	Monsieur Rémi JULLIAN	E	
	Comité départemental du Tourisme		A	
	Voies navigables de France	Madame Emilie COLLET	E	
Etat et ses établissements publics	Préfecture de l'Hérault	Madame Maïté LAIR	R	Monsieur Pierre VINCHES
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Monsieur Pierre VINCHES	P	
	Agence Régionale de Santé		A	
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant	Madame Karine BONACINA	R	Monsieur Pierre VINCHES
	Direction Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation	Madame Sylvie ROBERT	P	
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres		A	

Autres personnes présentes	
Madame Ghislaine SABORIT	Elue Commune de Loupian
Madame Caroline MULLER	CD34
Madame Karine WAWRYNOW	SAM
Monsieur Patrick REAMOT	SAM
Madame Céline CABAYE	Ville de Sète
Monsieur Stéphane ROUMEAU	SMBT
Madame Clarisse MARCEILLAC	SMBT
Madame Hélène FABREGA	SMBT

Rappel de l'ordre du jour

1. Adoption du compte rendu de la dernière CLE
2. Avis émis par le bureau 2024-2025
3. Rappel des Commissions thématiques 2024
4. Adoption du Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau
5. Informations relatives aux projets permettant la mise en œuvre du SAGE :
 - Plan de gestion stratégique des zones humides
 - Etude Apports d'eau douce à la lagune de Thau
 - Plans de réduction des rejets - mise à jour
 - Contrat de gestion intégré
 - Etude besoins – ressources

1. Adoption du compte rendu de la dernière CLE

Adopté à l'unanimité

2. Avis émis par le bureau 2024-2025

Michel Garcia, Président de la CLE, présente les différents avis émis par le bureau :

Bureau du 11.01.2024 : Avis sur le projet de **ZAE l'Embosque à Gigean** – Avis favorable, Dossier qualitatif sur les volets hydrauliques et qualité de l'eau et points d'amélioration possible sur le volet zones humides

Bureau du 26.03.2024 : Avis sur le projet **d'Arrêt Cadre Départemental 2024** – Avis défavorable avec demande de retrait de la nouvelle zone d'alerte sur le Pli Ouest faute de connaissance. ACD approuvé sans la nouvelle zone d'alerte.

Bureau du 19.02.2025 : Avis sur le **projet de SCOT de Thau** – Avis favorable avec demande de précisions concernant les impacts de la LNMP (recommandations de la CLE lors de l'enquête publique sur la DUP annexées à l'avis) sur la ressource stratégique d'Issanka et sur la préservation des apports à la lagune de la Source de Cauvy et d'Embressac.

Démarches préalables à la réflexion sur une gouvernance du Pli-ouest Inter CLE – Fleuve Hérault / Lez Mosson / Thau-Ingril

Bureau du 26.03.25 : Avis sur le projet **d'Arrêt Cadre Départemental 2025** – Avis favorable avec des demandes de précisions sur la mise en place des plans de gestion locaux et des points d'alerte sur les tableaux de seuils d'alerte des nouveaux piézomètres de contrôle de la zone 7.

3. Rappel des Commissions thématiques 2024

Michel Garcia présente les différents sujets traités lors des dernières commissions thématiques du SAGE :

Commission Gestion Quantitative du 23.11.2023 :

Dém'eaux Thau, le Pli Ouest et l'inversac sur la Vise

Le contexte actuel de sécheresse

Commission Milieux Aquatiques du 08.10.2024 : ETUDES STRATEGIQUES COURS D'EAU et ZONES HUMIDES :

Etude de diagnostic hydromorphologique des cours d'eau des bassins versants des lagunes de Thau et étang d'Ingril

Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du bassin de Thau
Présentation des études stratégiques à venir

Hélène Fabrega indique que les comptes-rendus des Bureaux et de la CLE vont être versés sur le site internet du smbt.fr et envoyé en parallèle aux membres de la CLE.

4. Adoption du Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau (Cf. Diapos 8 à 45)

Michel Garcia rappelle que le Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau de Thau et d'Ingril, initié en 2022, est une des études stratégiques qui permettra de répondre, par sa mise en œuvre, aux orientations du SAGE notamment sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques, le bon état qualitatif des eaux.

Cette étude a fait l'objet d'une concertation au sein des comités techniques et des commissions thématiques du SAGE. Ce document a vocation à faire référence dans le SAGE, par la somme de connaissance acquise sur le fonctionnement physique des cours d'eau et sur les actions à mettre en œuvre.

L'ensemble des éléments de l'étude finalisée a été transmis aux membres de la CLE en amont de la réunion.

Clarisse Marceillac et Hélène Fabrega présentent les principaux résultats et apport de l'étude :

a. CONTEXTE et OBJECTIFS DE L'ÉTUDE (Cf. Diapos 10 à 12)

b. DEROULE DE L'ÉTUDE et PRINCIPAUX RESULTATS (Cf. Diapo 13)

Phase 1 : Etat des lieux (Cf. Diapo 14 à 22)

Le SMBT présente quelques éléments remarquables de résultats. L'ensemble de l'état des lieux est capitalisé dans un SIG et représenté dans l'atlas cartographique.

Le SMBT précise l'intérêt de l'étude ADNe réalisée sur les espèces piscicoles sur les cours d'eau de l'étude et sur la cistude. Cela permet notamment de justifier des actions spécifiques sur les obstacles à la migration. La franchissabilité de chaque ouvrage transversal a été évaluée pour l'anguille et les cyprinidés et fait l'objet d'un rapport dans l'étude.

L'ADENA rappelle que cet étude ADNe a pu confirmer la présence de la Cistude sur le ruisseau de Bragues qui fera donc l'objet de la prochaine campagne Cistude programmée dans le cadre de la gestion de la RNN du Bagnas.

Le SMBT indique que les ouvrages représentant un obstacle aux écoulements devront être versés dans la base de données nationale.

FNE s'interroge sur le lien entre l'étude et l'état des lieux du SDAGE. Le SMBT indique que l'état des lieux du diagnostic hydromorphologique permettra de pouvoir mieux qualifier les pressions « Altération de la morphologie » et « Altération du régime hydrologique » s'exerçant sur les cours d'eau. Cependant, les indicateurs déterminants la qualité écologique des cours au titre de la DCE n'ont

pas été récoltés dans le cadre de l'étude. Certains de ces indicateurs ont été identifiés dans les indicateurs de suivis de la phase 5 de l'étude et seront bancarisés pour le prochain cycle d'état des lieux SDAGE.

Phase 2 : Diagnostic (Cf. Diapos 23 à 28)

Le SMBT présente rapidement les tronçons homogènes, les fiches par TH ainsi que leurs potentialités écologiques. Dans un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau, ces potentialités désignent la capacité d'un cours d'eau à soutenir et favoriser la biodiversité et les processus écologiques naturels. Elles prennent en compte plusieurs facteurs, notamment :

- La diversité des habitats aquatiques : présence de zones de courant, de berges végétalisées, de substrats variés.
- La continuité écologique : possibilité pour les espèces de circuler librement sans obstacles artificiels.
- La qualité de l'eau : absence de polluants et maintien des conditions physico-chimiques favorables.
- La dynamique sédimentaire : capacité du cours d'eau à transporter et redistribuer les sédiments de manière naturelle.

Ces éléments sont essentiels pour évaluer ces potentialités d'un cours d'eau et orienter les actions de restauration ou de préservation.

Pour compléter, le SMBT indique que le programme d'action prévoit la mise en place de suivis physico-chimique des cours d'eau qui permettrait de réaliser une veille sur la salinisation des cours d'eau.

En réponse à SAM, le SMBT précise que le diagnostic n'avait pas pour intention de confirmer ou infirmer la caractérisation des cours d'eau utiliser par les services instructeurs des dossiers Lois sur l'eau (cartographie DDTM34). En revanche, il a permis d'affiner la cartographie des lits mineurs des cours d'eau grâce au GPS embarqué utilisé par le bureau d'études durant les phases de terrain.

Phase 3 : Programme d'actions (Cf. Diapos 29 à 34)

Le SMBT présente la méthodologie de l'élaboration du programme d'actions et un modèle de fiche action.

3 exemples de présentation du programme d'action à l'échelle des bassins versants des cours d'eau.

Phase 4 : Etudes approfondies et Avant projets sommaires (Diapos 34 à 39)

Sont présenter les deux études d'avant -projets sommaires et les deux diagnostics approfondis qui ont été validés en comité technique et présentés en commission thématique milieux aquatiques.

Phase 5 : Indicateurs de suivis (Cf. Diapos 40 à 41)

c. MISE EN ŒUVRE du programme d'actions (Cf. Diapos 42 à 44)

Michel Garcia présente les rôles de chaque instance engagée dans la mise en œuvre du programme.

La CLE :

- suivre l'état d'avancement des projets : rapportage et bilan annuel
- mobiliser la Commission thématique milieux pour le suivi des projets

Le SMBT

- structure porteuse de l'animation du Diagnostic / accompagnement des maîtres d'ouvrage
- développer les outils de porter à connaissance du Diagnostic / observatoire de la restauration des cours d'eau
- transcrire l'étude lors de la révision du SAGE : Etat des lieux, enjeux et dispositions
- mobiliser les outils financiers et techniques pour faciliter la réalisation des actions

Les Maîtres d'Ouvrage

- inscrire les actions dans leurs documents de planification
- inscrire des actions prioritaires dans le nouveau de contrat de gestion intégré Eau et Climat
- mobiliser les outils financiers et techniques pour faciliter la réalisation des actions

Le Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau des Bassins versant Thau Ingril a pour vocation d'être le document de référence pour mettre en œuvre des projets de restauration physique des cours d'eau sur les 10 prochaines années.

Sur proposition de son Président, la CLE adopte la validation de cette étude, son programme d'action et les modalités de sa mise en œuvre.

Michel Garcia informe la CLE du lancement de l'étude de définition des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau du Bassin de Thau. Cette étude a été attribuée au bureau d'études Géorives pour une durée de 12 mois.

L'étude se déroulera en trois phases :

- Etat des lieux et diagnostic, qui permettront de préciser le fonctionnement actuel des cours d'eau dans leur environnement,
- Détermination des styles fluviaux, qui définira la méthodologie pour la délimitation des périmètres,
- Délimitation technique des espaces de fonctionnement optimal et nécessaire.

Le SMBT rappelle que cette première étude technique sera complétée ensuite par une phase de concertation qui devra définir les EBF des cours d'eau au regard des enjeux du territoire. Les EBF seront des espaces à préserver dans les documents de planification (SAGE, SCOT, PLU etc...).

Jérôme Moynier témoigne de l'important travail qui a été réalisé pour préserver les Espaces minimums de bon fonctionnement des cours d'eau dans le PLUi de la Métropole de Montpellier.

5. Informations relatives aux projets permettant la mise en œuvre du SAGE :

- a. Plan de gestion stratégique des zones humides – Etat d'avancement pour adoption lors de la prochaine CLE.
Cf. Diapo 47
- b. Etude Apports d'eau douce à la lagune de Thau
Cf. Diapo 48
- c. Plans de réduction des rejets – Afin de répondre au SAGE, l'actualisation et la mise en œuvre des plans de réduction des rejets seront inscrites dans le futur Contrat de gestion intégré Eau et Climat du Bassin de Thau.
Cf. Diapo 49 à 50
- d. Contrat de gestion intégré

Cf. Diapo 51

e. Etude besoins – ressources

Cf. Diapo 52

En l'absence d'autre point à aborder ou de remarque des membres de la CLE, Monsieur Michel GARCIA remercie les personnes présentes pour les échanges et clôture la séance.